

## RÈGLEMENT DU JEU - « Célébrez une Épiphanie Royale avec Baguet Shop »

### **Article 1 – Sociétés organisatrices**

Le jeu promotionnel avec obligation d'achat intitulé « Célébrez une Épiphanie Royale avec Baguet Shop » est organisé par :

- En Martinique :  
COGES  
RD3 Bois Carré, Mangot Vulcin  
97232 Le Lamentin
- En Guadeloupe :  
COGEGUA  
ZI de Jarry, Impasse des Palétuviers  
97122 Baie-Mahault

(ci-après dénommées « les Sociétés organisatrices »)

Le jeu est organisé dans les magasins Baguet Shop participants :

- En Martinique, à l'exclusion des magasins de Saint-Pierre, Fort de France Victor Sévère et Trinité,
- Et en Guadeloupe.

### **Article 2 – Durée du jeu**

Le jeu se déroule du 26 décembre 2025 au 31 janvier 2026 inclus.

Toute participation en dehors de cette période ne pourra être prise en compte.

### **Article 3 – Conditions de participation**

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en Martinique ou en Guadeloupe.

La participation au jeu est strictement conditionnée à l'achat d'une galette des rois Baguet Shop dans un magasin participant.

Sont exclues de la participation :

- Les salariés des Sociétés organisatrices,
- Toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu,
- Ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants, conjoints).

Une seule participation gagnante est autorisée par foyer (même nom et/ou même adresse).

#### **Article 4 – Modalités de participation**

Pour participer, le client doit impérativement :

1. Acheter une galette des rois Baguet Shop dans un magasin participant.
2. Recevoir 1 carte à gratter par galette achetée, dans la limite des stocks disponibles.
3. Gratter la carte afin de découvrir immédiatement si elle est gagnante ou non.

#### **Nombre total de cartes mises en jeu :**

- 1 500 cartes en Martinique
- 4 000 cartes en Guadeloupe

Soit un total de 5 500 cartes à gratter pour l'ensemble de l'opération.

#### **Article 5 – Lots mis en jeu**

Les lots mis en jeu sont les suivants pour la Martinique :

- 1 tablette Samsung Galaxy Tab S10 Lite
- 1 enceinte Bluetooth JBL
- 1 paire d'écouteurs JBL

Les lots mis en jeu sont les suivants pour la Guadeloupe :

- 1 tablette Samsung Galaxy Tab S10 Lite
- 2 enceintes Bluetooth JBL
- 2 paires d'écouteurs JBL

Les Sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer tout lot par un lot de valeur équivalente en cas d'indisponibilité.

Les lots sont non échangeables, non cessibles, et ne pourront donner lieu à aucune contrepartie financière.

#### **Article 6 – Désignation des gagnants**

Les gagnants sont désignés instantanément, par la découverte d'un message gagnant sur certaines cartes à gratter, parmi :

- les 1 500 cartes distribuées en Martinique,

- les 4 000 cartes distribuées en Guadeloupe.

La répartition des cartes gagnantes entre la Martinique et la Guadeloupe est déterminée à l'avance par les Sociétés organisatrices et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

#### **Article 7 – Remise des lots**

Les lots sont remis uniquement sur convocation.

Pour obtenir son lot, le gagnant devra :

- Présenter la carte à gratter originale gagnante,
- Présenter une pièce d'identité valide,
- Respecter les modalités de convocation communiquées par Baguet Shop.

Toute carte détériorée, illisible, falsifiée ou reproduite sera considérée comme nulle.

Les lots non réclamés dans les délais indiqués lors de la convocation resteront la propriété des Sociétés organisatrices.

#### **Article 8 – Responsabilité**

Les Sociétés organisatrices ne sauraient être tenues responsables :

- En cas de perte, vol ou détérioration des cartes à gratter,
- En cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté perturbant le déroulement du jeu,
- De l'utilisation ou de la jouissance des lots par les gagnants.

#### **Article 9 – Données personnelles**

Les données personnelles éventuellement collectées dans le cadre du jeu sont destinées exclusivement à la gestion des gagnants.

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

#### **Article 10 – Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans réserve.

Aucune contestation relative au jeu ne pourra être prise en compte après le 31 mars 2026.

#### **Article 11 – Consultation du règlement**

Le présent règlement est disponible :

- Dans les magasins Baguet Shop participants,
- Sur le site <https://www.baguet-shop.com/>